



Communiqué FO : Les plus de 1300 signataires de la pétition "fantôme" (ainsi dénommée de façon méprisante par une organisation "syndicale", tentant ainsi de jeter le discrédit sur cette action), ont l'honneur de porter, à la connaissance de tous, un **procès-verbal d'huissier attestant de l'existence de ces plus de 1300 signatures** (qui restent bien évidemment confidentielles), réalisé à la demande de notre organisation syndicale FO et qui sera mis en ligne sur notre site FO Generali : <http://fogenerali.fr>.

Tous ces salariés ont voulu marquer par leur signature leur opposition au Nouveau Contrat Social (NCS) leur imposant non seulement une augmentation de leur temps de travail (journée de travail plus longues ou perte de RTT) sans aucune compensation financière ce qui n'était pas acceptable et ce, sans aucun avenant à leur contrat de travail !

Une grande majorité de salariés n'avait aucune envie en décembre 2015 de signer ce "**contrat social**" avec la Direction et encore moins aujourd'hui après sa mise en œuvre progressive (qui nous réserve encore bien des surprises) et qui n'a de social que le nom !

Hélas, ni la CFDT, ni la CFE-CGC, ni l'UNSA n'ont pris en compte leur expression.

Les accords "NCS" ont été signés à la manière d'accords d'entreprise, type accords "El Khomri" avant l'heure et anticipant ainsi à plus d'un titre ce projet de loi en dérogeant au code du travail ...

Voilà ce que préfigure la Loi Travail ... les apprentis sorciers en droit du travail à Generali ont bien travaillé ... La direction peut être satisfaite ... quant aux salariés ils sauront par leur vote pour les listes **FO** confirmer leur désaccord sur ce prétendu contrat « social ».

Elections Professionnelles le 2 juin 2016 **VOTEZ POUR LES LISTES FO !**

GENERALI
JE-NOUS-TOUS
AVEC FO!



ELECTIONS PROFESSIONNELLES A GENERALI : Le jeudi 2 juin, date du vote physique pour les élections professionnelles de Generali, quelques perturbations de transport sont prévisibles en raison des mouvements de grève actuels. **Sachez que dans ce cas des modalités sont prévues par accord et s'appliqueront (article 7.2.2 de l'accord de 2003 sur les congés exceptionnels toujours en vigueur) :** « En cas de grève des transports en commun annoncé par les médias : les salariés, dont la durée du travail est exprimée en heures, qui viennent travailler mais qui subissent des retards, auront leur journée de travail valorisée à 100% ». Et, rappelons-le également, en cas de grève ces jours-là, les salariés ne sont pas contraints d'effectuer les permanences.

Alors quoi qu'il arrive le 2 juin : n'hésitez pas à vous rendre sur le site de St Denis pour voter pour les listes FO !

17 BONNES RAISONS DE VOTER POUR LES LISTES FO !

Nos revendications n'ont pas un caractère électoral, c'est l'action constante de notre syndicat FO en négociations, CE, DP et CHSCT.

SALAIRES : Le retour aux augmentations générales pour tous (0% en 2015 & 2016 !)
Une compensation salariale dès 2016 (rattrapage) pour l'augmentation du temps de travail en 2016 non compensée !

FRAIS DE SANTE : Négociation URGENTE d'un nouvel accord Frais de Santé comportant des garanties au moins au même niveau que l'accord précédent. L'avenant N°9 est très préjudiciable pour les salariés (restes à charge conséquents).

GIS / UES : Intégration de la succursale française de GIS (Production Informatique) au sein de l'Unité Economique et Sociale (UES) Generali France Ass.

TELETRAVAIL : Application immédiate du télétravail sur 2 jours sans restriction à tous ceux qui le souhaitent ! La prise en charge par l'employeur des frais restant à charge des salariés par le biais d'une indemnisation (frais de repas, d'occupation et frais d'équipement).

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL : Fin des nouvelles contraintes horaires inutiles pour le service Clients qui nuisent à l'efficacité du travail et aggravent les conditions de vie et de travail des salariés.

Retour aux modalités de l'accord sur le temps de travail de 2003 et donc rétablissement des jours de RTT qui ont été supprimés !

ALTERNANCE : Proposition d'un contrat CDI à tout alternant de Generali à la fin de sa formation. Veiller à la diversification des tâches effectuées par l'alternant durant toute sa formation.

EPARGNE SALARIALE : Suppression du plafonnement de l'intéressement et de la participation (enveloppe P+I) qui de fait limite le montant des primes versées alors que les salariés seraient en droit de pouvoir obtenir des montants supérieurs. Le retour à l'abondement dans le cadre d'une enveloppe financière séparée.

ECOUTES & ENREGISTREMENTS DES COMMUNICATIONS : Ouverture d'une négociation sur ce thème (suite à notre courrier, la Direction s'y était engagée) en vue d'aboutir à un accord collectif définissant des garanties pour les salariés afin qu'ils ne puissent pas être sanctionnés dans le cadre de la mise en place de ce système (code de déontologie)

EMPLOI : Des embauches en CDI dans tous les services en sous-effectifs et la requalification en CDI de tous les contrats précaires (CDD, intérimaires et autres). Trop souvent les départs ne sont pas remplacés = Danger pour la santé des salariés qui doivent absorber une charge de travail supplémentaire !

ESPACE DE TRAVAIL : Les bureaux partagés sont un facteur de stress supplémentaire pour les salariés. Prise en compte du souhait des salariés désireux de conserver leur bureau individuel et également les avis des salariés émis lors des déménagements (souvent pertinents).

Hygiène : Le retour des poubelles pour chaque bureau (OUI au tri sélectif mais NON à la suppression des poubelles !). Augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux et des matériels.

SPECIAL CRC : Classe 4 pour tous les CRC dès 2 ans passés dans le service, l'intégration totale des primes dans le salaire en cas de mobilité, l'arrêt des pratiques managériales non respectueuses et de « flicage » provocatrices de stress et la suppression de la tranche E jusqu'à 18h45 (peu d'appel ...).

ACTIVITES SOCIALES & CULTURELLES : Des prestations ASC à la hauteur des attentes des salariés - Revalorisation des tranches de QF et ouverture d'une réflexion sur un rééquilibrage des prestations et de leurs prises en charge.

FRAIS DE DEPLACEMENTS : Un alignement sur les meilleures pratiques du Groupe et de manière équitable entre les salariés.

REORGANISATIONS : STOP ! « Pause » dans les réorganisations incessantes qui n'ont que pour effet de désorganiser toute l'entreprise et de stresser les salariés !

CLASSIFICATIONS : A revoir pour mettre fin aux discriminations dans les classifications (surtout dans les classes 3 et 4 qui font parfois le même travail) et les rémunérations.

FORMATION / TUTEURS : Reconnaître l'investissement des salariés qui assurent ces tâches par une reconnaissance financière adaptée à leur mission et charge de travail.

CONTRATS D'ASSURANCES GENERALI : Revoir les offres actuelles pour offrir de meilleurs tarifs préférentiels (plus concurrentiels) aux salariés de Generali.

LE 2 JUIN NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX ... VOTRE VOIX !